



Sécurité

Les flux en ligne de mire

Toutes les enseignes doivent sécuriser leurs flux monétaires selon un certain nombre de règles et de normes strictes. Parallèlement, une monétique européenne – que l'on souhaite à terme mondiale – est sur les rails. Les pièces du puzzle se mettent doucement en place pour plus de sécurité et d'homogénéité.

Après l'adoption de la norme EMV (Eurocard Mastercard et Visa) pour les cartes à puces à l'international, de nombreuses évolutions ont vu le jour ces dernières années. Elles ont pour but de donner un cadre plus sécurisé à ces paiements par cartes bancaires de plus en plus nombreux chaque jour. Selon le GIE Cartes Bancaires, les transactions par cartes bancaires ont atteint 545 milliards d'euros en 2014, en augmentation de 3,9 %. *"L'Union européenne a décidé d'uniformiser le taux de commission des achats par carte pour les achats électroniques. À partir de fin 2016, le taux de commission sera homogène au niveau de l'Europe : 0,4 % pour les cartes de crédit et 0,3 pour les cartes de débit. Ceci va plutôt dans le bon sens pour les commerçants français",*

indique Olivier Trebucq, expert sur Cartes Secure Connexions.

SÉCURITÉ ABSOLUE

En premier lieu, chaque type de terminal ou d'automate possède ses propres référentiels de sécurité. Les protections sont d'abord physiques, avec des dispositifs destinés à rendre extrêmement difficile la copie de la piste magnétique (standards AFAS pour Anti Fishing-Anti Skimming CB), notamment sur les DAB ou les automates de paiement, ou encore la frappe du code secret (protection visuelle du clavier par un "bouclier" de confidentialité). Dans ce cadre, la première règle, la norme PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) concerne la sécurité de l'environnement du marchand relative



à la protection des données bancaires. L'organisme Payment Card Industry - Security Standards Council met à jour et diffuse ses spécifications selon un cycle de 3 ans, au terme duquel une nouvelle version s'impose aux industriels souhaitant obtenir la certification "PCI" pour leurs nouveaux modèles de terminaux. PCI - SSC a défini, en particulier, deux référentiels très importants: l'un pour les applications de paiement (PA - DSS), l'autre pour le terminal et la protection du code secret par chiffrement (PCI - PTS Pin Transaction Security).

Par ailleurs, le chiffrement bout en bout P2PE se présente comme une combinaison de dispositifs de sécurité, d'applications et de processus permettant de chiffrer les données du point d'interaction (ou d'acceptation de la transaction) jusqu'au tiers fournissant le service et l'environnement de déchiffrement. Le P2PE permet de préserver l'intégrité de la transaction ou, en tout cas, de mettre en évidence le non-respect de l'intégrité de la transaction. *"Au final, il faut que la banque qui surveille le service garantisse que l'authentification de son client soit bien faite"*, conclut Claire de Longeaux, directeur du salon Cartes Secure Connexions, prochainement Trustech, à venir du 17 au 19 novembre prochains, à Paris Nord Villepinte.

NOM DE CODE OSCAR

Aujourd'hui, une harmonisation des standards concernant les paiements par carte



Le but est de normaliser pour mettre fin à la situation de non-interopérabilité des solutions en Europe

*William Vanobberghen,
secrétaire général de Nexo*

bancaire est en route. À cette fin, Nexo s'est substitué à l'ancienne organisation EPAS (Electronic Protocol Application Software) qui travaillait sur ce sujet (projet Oscar) depuis sa création en 2009. *"Le but est de normaliser pour mettre fin à la situation de non-interopérabilité des solutions en Europe"*, précise William Vanobberghen,

secrétaire général de Nexo. Jusqu'à présent et très concrètement, un commerçant souhaitant installer des terminaux de paiement et la monétique associée doit le faire selon les règles et normes de chaque pays. Désormais, il lui est possible, techniquement et théoriquement, via le protocole sécurisé EPAS ISO 20022 (ou standard SEPA, Single European Payment Area) d'implanter une seule et même monétique, laquelle devient internationale. Les perspectives sont alléchantes pour les grands commerçants: dans un contexte désormais multicanal, le point d'interaction client devient très important et l'harmonisation de la relation client devenant multipays de même. Par ailleurs, une harmonisation pourrait conduire à des économies de 20 % dans le domaine monétique, réduire le temps de mise en œuvre lors de l'installation dans un pays et limiter les coûts de traitement des paiements...

"La problématique consiste à aboutir à une harmonisation bénéficiant à l'ensemble des acteurs", poursuit-il. Pour sa part, Auchan a lancé un pilote avec succès en France, dès juin 2013, puis un deuxième au Portugal dans la foulée. Après avoir validé le standard et défini la feuille de route, le distributeur est actuellement en construction du nouvel environnement monétique européen prenant en compte les aspects multicanaux et s'appuyant à 100 % sur EPAS pour repenser sa monétique. Des perspectives intéressantes, certes, mais à moyen terme. ■